



Montreuil, le 29 décembre 2016

Didier AUBERT
 Secrétaire général
 CFDT Cheminots
 47-49, avenue Simon Bolivar
 75019 PARIS

Cher collègue,

C'est avec stupeur et incompréhension que nous découvrons la teneur et le caractère absolu de ton courriel du 28 décembre 2016 :

« *Bonjour*

*Compte tenu de la dénonciation de l'accord sur le dialogue social par la CGT et Sud,
 par mesure conservatoire la CFDT ne s'associera plus à aucune initiative commune avec l'une ou l'autre des deux OS concernées jusqu'à nouvel avis.*

Pour la CFDT

Didier AUBERT »

Notre position sur l'accord dit de « modernisation du dialogue social » que tu as en ta possession ne souffre d'aucune ambiguïté puisqu'elle est largement argumentée à l'encontre de ce texte patronal. La Direction n'a jamais voulu entendre les propositions des organisations syndicales, y compris celles de la CFDT sur certains sujets comme, dernièrement, le forfait jours.

Il nous est déjà arrivé à de nombreuses reprises de ne pas partager les mêmes positions sur un accord d'entreprise.

Et s'il est vrai que cette fois-ci la Direction y a mêlé un chantage au temps syndical (AY), cela n'efface pas l'analyse de la CGT sur le contenu du texte. Nous ne voulons pas croire que la perte potentielle des moyens syndicaux motive ton acrimonie.

Ta négation de toute possibilité d'ouvrir des initiatives communes nous laisse pantois et interrogatifs sur la démarche. Elle remet en cause la démocratie syndicale et la liberté de chacun à pouvoir s'exprimer. N'y aurait-il plus qu'une pensée unique consistant à avaliser les projets de la Direction dans un accompagnement de la casse organisée de notre entreprise ?

Avons-nous eu la même position quand la CFDT, en plein conflit, avec des cheminotes et des cheminots en grève, a été négociateur en catimini, un week-end, dans les bureaux de la Direction et dans ceux du ministère ?

Avons-nous eu la même attitude quand, en 2014, la CFDT a lâché la plateforme unitaire pour signer un pacte avec le secrétaire d'État aux Transports ? Ce pacte est pourtant à mille lieues de notre base revendicative commune !

LETTRE OUVERTE

Est-ce que les cheminots méritent d'être dépendants de l'état d'âme de militants, quels qu'ils soient, quant à leur emploi, leur salaire, leurs conditions de vie et de travail ?

En tant que premiers dirigeants, ne devons-nous pas dépasser ce qui nous oppose pour tenter de gagner la satisfaction des légitimes aspirations des cheminots du Groupe public ferroviaire (GPF) et des Entreprises ferroviaires (EF) privées, comme celle des salariés des CE, du CCGPF et de la restauration ferroviaire ?

Pour la fédération des cheminots CGT, nos divergences ne doivent en aucun cas entacher nos responsabilités réciproques à défendre le service public, les métiers et les droits sociaux des salariés qui nous ont confié ce mandat. Pour la CGT, le rassemblement des salariés est un objectif permanent.

Comptant sur ton sens des responsabilités et pointant ceux qui sont les vrais destructeurs de notre entreprise publique, nous souhaitons rapidement remettre en route des perspectives revendicatives dans une unité la plus large possible, pour faire gagner tous les cheminots et les salariés de notre périmètre d'intervention sur leurs revendications.

Reçois, cher collègue, nos salutations syndicales,

Le Secrétariat fédéral

